

## CONSEIL MUNICIPAL

### réunion du Samedi 03 Avril 2010

#### CONVOCACTION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 26 Mars 2010 par Monsieur CANTER, Maire de Senlis, s'est assemblé le Samedi 03 Avril 2010 à 09h00, pour une séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 32 - Présents : 26 - Pouvoirs : 06 - Votants : 32

**Présents** : M. CANTER – M. DOUCÈDE – Mme RENAUD-HOLIN - Mme CHARDOT - M. CASTEL – Mme MATHIAULT - Mme BEAUVAIS – M. ZANZOURI - Mme HULI - M. BROUST - Mme MIFSUD – M. DROUIN – M. PEYRE - Mme BAILLOT – M. PRÉAU – M. BABILOTTE-BASKE – M. BRUANT - M. LEBLOND - Mme AUNOS - M. MOULY – Mme BITAR – Mme PIONNEAU - Mme LOISELEUR – M. BASCHER – M. MARIANI - Mme MERMET

**Secrétaire** de séance : M. BRUANT - **Présidence** de séance : M. CANTER, Maire – **Ont donné mandat de voter en leur nom** : M. VENDANGER à Mme BAILLOT - Mme TESIOROWSKI à M. DROUIN - M. COMPIÈGNE à M. CASTEL – Mme BERNARD à M. PRÉAU - Mme ERNOUX-GRESSIER à M. BASCHER – Mme DERWA à M. BROUST

Les délibérations sont **exécutoires** au 13 Avril 2010 (*reçues par Monsieur le Sous-Préfet de Senlis le 12 Avril 2010 et affichées le 13 Avril 2010*).

#### ORDRE DU JOUR

- 01 - Désignation du secrétaire de séance
- 02 - Installation d'un Conseiller Municipal
- 03 - Compte Rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal
- 04 - Cessions foncières :
  - 04 - rue du Chancelier Guérin
  - 05 - château du Fonds de l'Arche
  - 06 - 33 rue de Villevert
- 07 - Compte administratif 2009 :
  - 07 - ville
  - 08 - eau et assainissement
  - 09 - régie des transports
- 10 - Compte de gestion 2009 :
  - 10 - ville
  - 11 - eau et assainissement
  - 12 - régie des transports
- 13 - Affectation du résultat d'exploitation du budget :
  - 13 - ville
  - 14 - eau et assainissement
- 15 - Budget primitif 2010 :
  - 15 - ville
  - 16 - eau et assainissement
- 17 - Clôture du budget de la régie des transports
- 18 - Montant des emprunts – année 2010

- 19 - Subventions - année 2010 :
  - 19 - au Centre Communal d'Action Sociale et à la Résidence pour Personnes Agées
  - 20 - aux camps, colonies, centre aéré
  - 21 - aux œuvres sociales scolaires
  - 22 - aux associations
- 23 - Taxes eau et assainissement – montants 2010
- 24 - Demande de subvention au titre du FIPD 2010
- 25 - Personnel communal :
  - 25 - revalorisation des prestations d'action sociale
  - 26 - avancement de grades au titre de l'année 2010
  - 27 - transformation de poste
- 28 - Actualisation de la redevance France Télécom – année 2009
- 29 - Nettoyage des bâtiments communaux – appel d'offres
- 30 - Avenant au marché avec la société :
  - 30 - KEOLIS Oise pour le service urbain de transport public de voyageurs et transports périscolaires
  - 31 - Léon NOEL pour la mise en sécurité de l'ancienne Eglise Saint-Pierre
- 32 - Signature d'une convention avec le Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise dans le cadre du système intégré de service à la mobilité dans l'Oise
- 33 - Dénomination d'un groupe scolaire

#### **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur le Maire expose :

L'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'au début de chacune de ses séances le conseil municipal nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Je vous propose de désigner le plus jeune d'entre nous.

**L'exposé entendu,  
Le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité a,**

- désigné Monsieur BRUANT secrétaire de séance.

#### **INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL**

Monsieur le Maire a donné lecture de la lettre de Monsieur ALZERECCA précisant qu'il ne pourrait être présent, pour des raisons personnelles, à son installation en qualité de Conseiller Municipal de Senlis. Aussi, Monsieur le Maire a précisé que son installation serait repoussée à une prochaine réunion.

#### **COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 22 MARS 2008 CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Monsieur le Maire a donné lecture des décisions suivantes, prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal.

**196** du 21 Janvier – Avenant n°2 au marché 09/22 avec la société FABER pour la réparation d'une partie du rempart Bellevue, rue de Meaux – objet : prolongation des délais de réalisation des travaux au 31 Janvier 2010 - aucune incidence financière

**197** du 21 Janvier – Formation des élus – Groupe « Senlis Avenir » - Monsieur MOULY - Convention avec l'Association Nationale pour la Démocratie Locale – montant : 320 euros

**198** du 25 Janvier – Contrat avec la société Gérard Sedru Music pour une représentation du Chœur d'Hommes de Sartène le 09 avril 2010

**199** du 26 Janvier – Cession pour destruction et pour la somme de 1.196 euros TTC d'un véhicule de marque Renault Express (immatriculation : 6601WS60)

**200** du 27 Janvier – Convention avec l'association Mondial Guitar pour l'organisation d'un concert en la Chapelle Saint-Frambourg le 03 Juillet 2010 – montant : 500 euros

**201** du 26 Janvier - Avenant au contrat de prêt n°7610379 d'un montant de 2.400.000 euros souscrit auprès de la CAISSE D'EPARGNE – objet : indication de la date de la 1<sup>ère</sup> échéance (15 mai 2010)

**202** du 26 Janvier – Contrat de location entretien avec la société PITNEY BOWES pour une machine à affranchir le courrier – montant annuel : 3.875,62 euros TTC

**203** du 26 Janvier - Avenant n°1 au marché avec la société COM.e.VISTA pour la location et l'installation d'une patinoire pour le marché de Noël 2009 – objet : prolongation de la durée de mise à disposition de la patinoire jusqu'au 10 Janvier 2010 au lieu du 30 Décembre 2009 – montant : 2.500 euros TTC

**204** du 26 Janvier - Désignation de Maître de FROMENT, avocat, pour la mise en place de l'intercommunalité – montant des honoraires : 7.176 euros TTC

**205** du 26 Janvier - Contrat avec la société GERMIN pour la mise à disposition de doseurs pour lave-vaisselle pour les différents lieux de restauration scolaire – montant annuel : 86,49 euros TTC

**206** du 27 Janvier - Modification de deux tarifs communaux concernant les terrasses – tarif « Terrasse - Plein Air » : Nouveau montant : 1,35 euro/m<sup>2</sup>/mois (contre 0,92 euro) et tarif « Terrasse - Fermée » : Nouveau montant : 3,18 euros/m<sup>2</sup>/mois (contre 2,65 euros)

**207** du 09 Février - Contrat de maintenance d'un progiciel de gestion des fourrières véhicules avec la société LOGITUD Solutions - montant annuel : 895,21 euros TTC

**208** du 16 Février – Convention d'utilisation de locaux scolaires : gymnase du lycée Amyot d'Inville par l'association « Agir Ensemble à Brichebay » du 08 février au 30 octobre 2010

**209** du 18 Février – Renouvellement du contrat avec la société SVP pour une durée d'un an (2010) – montant trimestriel : 1.736,95 euros TTC

**210** du 24 Février – Annulation des décisions 194 et 199 portant cession de véhicules – raison : ces cessions sont prises en charge dans le cadre d'un marché public

**211** du 24 Février - Désignation de Maître Demeure, avocat, pour représenter les intérêts de la Ville de Senlis dans le cadre du recours exercé par la SCI MEL au titre du refus d'un permis de construire

**212** du 24 Février - Désignation de Maître Tinland, avocat, pour une consultation sur les conditions de résolution d'une convention passée entre la Ville de Senlis et la société IB Conseil

**213** du 24 Février - Résolution de la convention avec la société IB Conseil

**214** du 25 Février – Désignation de Maître Christel Babillotte, avocat, pour représenter les intérêts de la Ville de Senlis dans le contentieux qui l'oppose à un employé communal

**215** du 25 Février - Désignation de Maître Christel Babillotte, avocat, pour représenter les intérêts de la Ville de Senlis dans le contentieux qui l'oppose à une employée communale

**216** du 08 Mars – Cession à titre gratuit pour destruction d'un véhicule de marque Renault Express (immatriculation : 3660VB60)

217 du 10 Mars - Contrat d'assistance au bon fonctionnement du logiciel de gestion de médiathèque AGATE pour l'année 2010 – montant annuel : 2.750,80 euros TTC

218 du 10 Mars - Contrat d'hébergement et d'assistance au bon fonctionnement du logiciel Portail Web Amandine pour l'année 2010 – montant annuel : 3.851,12 euros TTC, pour 15 postes utilisateurs

219 du 10 Mars - Contrat de maintenance et d'assistance téléphonique du progiciel City2 auprès de la société Digitech – montant annuel : 2.128,83 euros TTC

220 du 10 Mars - Avenant n°1 en moins value au marché avec la société Le Palais de l'Automobile Gueudet Frères, pour la fourniture d'un véhicule – objet : modification de critères du véhicule ; montant en moins value : 322,68 euros TTC

221 du 15 Mars – Cession pour épave et pour la somme de 50 euros d'un véhicule de marque Renault Express (immatriculation : 9553WS60)

222 du 16 Mars – Convention relative à l'entretien des espaces verts de la Cité Judiciaire de Senlis

223 du 16 Mars - Règlement de frais d'honoraires de Maître VARAUT, avocat, dans le cadre d'une consultation juridique – montant : 1.435,20 euros TTC

224 du 24 Mars – Avenant n°2 à la convention entre la Ville de Senlis, l'OGEPS et l'école Notre-Dame du Sacré-Cœur – objet : renouvellement de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010

225 du 18 Mars – Conventions pour la Journée Prévention Routière du 29 Mai

226 du 22 Mars – Convention avec l'EURL « Senlis en Calèche » pour la mise en pension de deux chevaux appartenant à l'Ecole de Gardes de Soissons, du 29 mars au 16 avril 2010 – montant : 681,72 euros TTC

227 du 16 Mars - Contrat avec la société Frenger International pour un accompagnement du plan de redynamisation – montant : 4.544,80 euros TTC

228 du 16 Mars - Marché négocié avec la société KRONOS pour la maintenance du logiciel « badgeuse » de la Mairie

229 du 16 Mars - Contrat de maintenance informatique avec la société VISA – montant annuel : 2.392 euros TTC

230 du 16 Mars - Formation des élus – Groupe « Aimer Senlis » - Convention avec GIE-IFEL – montant : 1.500 euros nets

231 du 24 mars – Marché avec la société LOISELEUR PAYSAGE pour l'entretien des espaces verts au titre de l'année 2010 – montant : 172.265,86 euros TTC

232 du 25 mars – décision de ne pas user du droit de préemption

#### **CESSIONS FONCIERES – MODIFICATIF - IMMEUBLE RUE DU CHANCELIER GUERIN**

Monsieur le Maire expose :

Par délibération en date du 29 juin 2009, nous avons décidé de procéder à la vente du bien situé 8 rue du Chancelier Guérin, cadastré section AE n°69, selon la procédure d'adjudication.

En raison de l'absence d'enchérisseur et pour tenir compte de l'évolution du marché immobilier, j'ai sollicité une actualisation de la valeur de ce bien auprès de France Domaine. Je vous propose de bien vouloir,

- décider de la cession de ce bien immobilier selon la nouvelle évaluation de France Domaine, et sous la forme d'une vente par adjudication,

- confirmer Maître CARLIER, notaire, 14 avenue du Maréchal Foch, 60300 Senlis, pour la concrétisation de cette cession foncière et m'autoriser à procéder éventuellement au règlement de ses honoraires,
- m'autoriser à signer tous actes à intervenir en ce sens et notamment les actes notariés.

**L'exposé du Maire entendu,**

**Le Conseil Municipal au scrutin secret et à la majorité (dépouillement réalisé par M. Bruant et M. Leblond - votants : 32 ; abstention : 01 ; reste pour suffrages exprimés : 31 ; majorité absolue : 16 ; 18 votes « contre » ; 13 votes « pour ») a voté contre ce projet de délibération et l'a donc rejeté.**

**CESSIONS FONCIERES – CHATEAU DU FONDS DE L'ARCHE**

Monsieur le Maire expose :

Je sou mets à votre approbation la cession d'un bien immobilier situé 1 avenue de Compiègne, plus communément appelé « château du fonds de l'Arche », cadastré section AV n°35 pour **14.287 m<sup>2</sup>**, sous la forme d'une vente par adjudication publique, avec une valeur de mise à prix et la faculté de diminuer celle-ci de 10% à défaut d'enchérisseur.

Vu l'avis de France Domaine, je vous propose de bien vouloir,

- décider de la cession de ce bien immobilier selon les modalités ci-dessus,
- désigner Maître CARLIER, Notaire, 14 avenue du Maréchal Foch, 60300 Senlis, pour la concrétisation de cette cession foncière (réalisation des procédures d'adjudications, rédaction des actes notariés, etc.), et m'autoriser à procéder éventuellement au règlement de ses honoraires,
- m'autoriser à signer tous actes à intervenir en ce sens et notamment les actes notariés.

**L'exposé du Maire entendu,**

**Le Conseil Municipal au scrutin secret et à la majorité (dépouillement réalisé par M. Bruant et M. Leblond - votants : 32 ; abstention : 01 ; reste pour suffrages exprimés : 31 ; majorité absolue : 16 ; 17 votes « contre » ; 14 votes « pour ») a voté contre ce projet de délibération et l'a donc rejeté.**

**CESSIONS FONCIERES – 33 RUE DE VILLEVERT**

Monsieur le Maire expose :

Je sou mets à votre approbation la cession d'un bien immobilier situé 33 rue de Villevert à Senlis, cadastré section AD n°84 pour 66 m<sup>2</sup>, sous la forme d'une vente par adjudication publique, avec une valeur de mise à prix et la faculté de diminuer celle-ci de 10% à défaut d'enchérisseur.

Vu l'avis de France Domaine, je vous propose de bien vouloir,

- décider de la cession de ce bien immobilier selon les modalités ci-dessus,
- désigner Maître CARLIER, Notaire, 14 avenue du Maréchal Foch, 60300 Senlis, pour la concrétisation de cette cession foncière (réalisation des procédures d'adjudications, rédaction des actes notariés, etc.), et m'autoriser à procéder éventuellement au règlement de ses honoraires,
- m'autoriser à signer tous actes à intervenir en ce sens et notamment les actes notariés.

**L'exposé du Maire entendu,**

**Le Conseil Municipal au scrutin secret et à la majorité (dépouillement réalisé par M. Bruant et M. Leblond - votants : 32 ; abstention : 01 ; reste pour suffrages exprimés : 31 ; majorité absolue : 16 ; 18 votes « contre » ; 13 votes « pour ») a voté contre ce projet de délibération et l'a donc rejeté.**

**COMPTE ADMINISTRATIF - VILLE 2009**

Monsieur le Maire expose :

A la lecture de ce compte administratif, vous constaterez que les résultats se traduisent par rapport aux prévisions, d'une part par des économies sur les dépenses, et d'autre part par des recettes supplémentaires, ce qui va nous permettre de présenter un budget primitif équilibré.

Du compte administratif émanent les principales réalisations effectuées durant l'exercice écoulé, notamment :

- Travaux d'aménagement au Musée d'Art
- Restauration d'œuvres d'arts
- Rénovation des terrains de football
- Aménagement des terrains de sports de Brichebay
- Aménagement de l'aire de jeux de l'école maternelle de Brichebay
- Travaux de consolidation des remparts
- Création d'un jardin vertical
- Remise en état du fond mobile de la piscine d'hiver
- Travaux d'amélioration de l'éclairage public : avenue Orion, Chemin du Roy, rue Saint-Martin, avenue Georges Clemenceau, avenue Félix Louat, Maison des loisirs ...
- Réfection de voiries suite aux intempéries hivernales : avenue du Haras, chemin Saint Léonard, rue Paul Rougé, rue de Brichebay, rue de l'Épée, avenue Albert 1<sup>er</sup>, rue du Moulin de Gué de Pont, rue des Chevreuils, rue Yves Carlier, rue de l'Hôtel Dieu des Marais, rond point de Malgenest, rue de la Longue Marnière, place du Valois, avenue du Maréchal Joffre, rue du Moulin Saint Etienne ...
- Travaux d'amélioration de voiries : rue de Meaux, avenue du Poteau, rue des Vétérans, rue du Moulin Saint Rieul, rue Saint Lazare, rue du Vieux Chemin de Pont, rue du Moulin Saint Tron
- Aménagement de trottoirs Cours Thoré Montmorency, avenue de la Garenne Saint Lazare, avenue Georges Clemenceau, chemin de la Bigüe, rue de Paris, rue du Quémiset, avenue de la Nonette, ...
- Aménagement du rondpoint avenue de Reims
- Création d'un parking rue du Moulin Saint-Rieul
- Aménagement du parking rue de la Chapelle
- Installation de jeux square de la Mare
- Acquisition d'une balayeuse et remplacement de véhicules de service
- Renforcement et amélioration du réseau informatique
- Acquisition d'un bâtiment avenue Georges Clemenceau

Pour vous permettre d'en délibérer et conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vais quitter la salle des séances au moment du vote en vous demandant de bien vouloir désigner l'un d'entre vous pour le présider, mais auparavant je suis à votre disposition pour vous fournir tous renseignements complémentaires qui pourraient vous être utiles sur ce compte administratif.

Compte tenu de l'avis favorable de la Commission des Finances, je vous propose de bien vouloir,

- arrêter le compte administratif de la Ville de Senlis pour 2009 comme suit :

Dépenses d'investissement :	11.231.037,85 Euros
Recettes d'investissement :	8.362.172,38 Euros
Dépenses de fonctionnement :	24.104.139,26 Euros
Recettes de fonctionnement :	27.215.515,96 Euros
Restes à réaliser :	
Dépenses d'investissement :	2.316.000,00 Euros
Recettes d'investissement :	3.693.000,00 Euros

**Son exposé achevé, le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote. Il est ensuite procédé au vote sous la Présidence de Monsieur LEBLOND, doyen d'âge.**

**Le Conseil Municipal au scrutin secret et à la majorité (dépouillement réalisé par M. Bruant et M. Leblond - votants : 31 ; abstentions : 02 ; reste pour suffrages exprimés : 29 ; majorité absolue : 15 ; 17 votes « contre » ; 12 votes « pour ») a voté contre ce projet de délibération et l'a donc rejeté.**

Monsieur le Maire expose :

Du compte administratif, émanent les principales réalisations effectuées durant l'exercice écoulé, notamment :

- Reprise du réseau d'assainissement rue de la Garenne Saint-Lazare
- Remplacement du collecteur d'assainissement rue de la Bigüe
- Branchements d'eau potable place Saint-Pierre, rue Odent, rue Saint-Lazare
- Mise aux normes de canalisations rue de Meaux, rue du Moulin Saint-Rieul
- Sécurisation de points de captage d'eau potable

Pour vous permettre d'en délibérer et conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vais quitter la salle des séances au moment du vote en vous demandant de bien vouloir désigner l'un d'entre vous pour le présider, mais auparavant je suis à votre disposition pour vous fournir tous renseignements complémentaires qui pourraient vous être utiles sur ce compte administratif.

Compte tenu de l'avis favorable de la Commission des Finances, je vous propose de bien vouloir,

- arrêter le compte administratif Eau et Assainissement de Senlis pour 2009 comme suit :

Dépenses d'investissement :	966.402,71 Euros
Recettes d'investissement :	1.307.453,20 Euros
Dépenses d'exploitation :	990.469,49 Euros
Recettes d'exploitation :	2.188.821,67 Euros
Soit un excédent global de	1.539.402,67 Euros

**Son exposé achevé, le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote. Il est ensuite procédé au vote sous la Présidence de Monsieur LEBLOND, doyen d'âge.**

**Le Conseil Municipal au scrutin secret et à la majorité (dépouillement réalisé par M. Bruant et M. Leblond - votants : 31 ; abstention : 01 ; reste pour suffrages exprimés : 30 ; majorité absolue : 16 ; 16 votes « contre » ; 14 votes « pour ») a voté contre ce projet de délibération et l'a donc rejeté.**

#### **COMPTES ADMINISTRATIF - REGIE DES TRANSPORTS 2009**

Monsieur le Maire expose :

Vous devez chacun être en possession d'un exemplaire du compte administratif de l'exercice 2009 de la Régie des Transports qui s'équilibre à la somme de 49.946,85 euros.

Pour vous permettre d'en délibérer et conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vais quitter la salle des séances au moment du vote en vous demandant de bien vouloir désigner l'un d'entre vous pour le présider.

Compte tenu de l'avis favorable de la Commission des Finances, je vous propose de bien vouloir,

- arrêter le compte administratif de la régie des transports 2009 à la somme de 49.946,85 euros.

**Son exposé achevé, le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote. Il est ensuite procédé au vote sous la Présidence de Monsieur LEBLOND, doyen d'âge.**

**Le Conseil Municipal au scrutin secret et à la majorité (dépouillement réalisé par M. Bruant et M. Leblond - votants : 31 ; abstention : 01 ; reste pour suffrages exprimés : 30 ; majorité absolue : 16 ; 16 votes « contre » ; 14 votes « pour ») a voté contre ce projet de délibération et l'a donc rejeté.**

#### **COMPTES DE GESTION VILLE 2009**

Monsieur le Maire expose :

Le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier Municipal pour l'exercice 2009 reflète l'exécution des dépenses et des recettes des budgets primitif et supplémentaire de la Ville. Il est conforme au compte administratif qui vous a été présenté précédemment.

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures, le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009,
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**L'exposé entendu,**

**Le Conseil Municipal à main levée et à la majorité (14 « pour » – 04 « contre » – 14 abstentions ; 14 « pour » : M. CANTER - M. DOUCEDE - M. CASTEL - Mme BEAUVAIS - M. ZANZOURI - Mme HULI - M. BROUST - Mme MIFSUD - Mme BAILLOT - M. BABILOTTE-BASKE - M. BRUANT + 3 votes exercés au titre des POUVOIRS : M. VENDANGER - M. COMPIÈGNE - Mme DERWA ; 04 « contre » : Mme RENAUD-HOLIN - Mme CHARDOT - Mme MATHIAULT - M. PEYRE ; 14 abstentions : M. DROUIN - M. PREAU - M. LEBLOND - Mme AUNOS - M. MOULY - Mme BITAR - Mme PIONNEAU - Mme LOISELEUR - M. BASCHER - M. MARIANI - Mme MERMET + 3 votes exercés au titre des POUVOIRS : Mme TESIOROWSKI - Mme BERNARD - Mme ERNOUX-GRESSIER) a décidé,**

- d'approuver le compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier Municipal pour l'exercice 2009.

### **COMPTÉ DE GESTION EAU ET ASSAINISSEMENT 2009**

Monsieur le Maire expose :

Le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier Municipal pour l'exercice 2009 reflète l'exécution des dépenses et des recettes des budgets primitif et supplémentaire du service Eau et Assainissement. Il est conforme au compte administratif qui vous a été présenté précédemment.

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures, le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009,
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**L'exposé entendu,**

**Le Conseil Municipal à main levée et à la majorité (14 « pour » – 04 « contre » – 14 abstentions ; 14 « pour » : M. CANTER - M. DOUCEDE - M. CASTEL - Mme BEAUVAIS - M. ZANZOURI - Mme HULI - M. BROUST - Mme MIFSUD - Mme BAILLOT - M. BABILOTTE-BASKE - M. BRUANT + 3 votes exercés au titre des POUVOIRS : M. VENDANGER - M. COMPIÈGNE - Mme DERWA ; 04 « contre » : Mme RENAUD-HOLIN - Mme CHARDOT - Mme MATHIAULT - M. PEYRE ; 14 abstentions : M. DROUIN - M. PREAU - M. LEBLOND - Mme AUNOS - M. MOULY - Mme BITAR - Mme PIONNEAU - Mme LOISELEUR - M. BASCHER - M. MARIANI - Mme MERMET + 3 votes exercés au titre des POUVOIRS : Mme TESIOROWSKI - Mme BERNARD - Mme ERNOUX-GRESSIER) a décidé,**

- d'approuver le compte de gestion du Service Eau et Assainissement établi par Monsieur le Trésorier Municipal pour l'exercice 2009.

### **COMPTÉ DE GESTION DE LA REGIE DES TRANSPORTS 2009**

Monsieur le Maire expose :

Le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier Municipal pour l'exercice 2009 reflète l'exécution des dépenses et des recettes du budget primitif de la régie des transports. Il est conforme au compte administratif qui vous a été présenté précédemment.

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures, le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009,
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009.

**L'exposé entendu,**

**Le Conseil Municipal à main levée et à la majorité (14 « pour » ; 04 « contre » ; 14 abstentions ; décompte : 14 « pour » : M. CANTER - M. DOUCEDE - M. CASTEL - Mme BEAUVAIS - M. ZANZOURI - Mme HULI - M. BROUST - Mme MIFSUD - Mme BAILLOT - M. BABILOTTE-BASKE - M. BRUANT + 3 votes exercés au titre des POUVOIRS : M. VENDANGER - M. COMPIÈGNE - Mme DERWA ; 04 « contre » : Mme RENAUD-HOLIN - Mme CHARDOT - Mme MATHIAULT - M. PEYRE ; 14 abstentions : M. DROUIN - M. PREAU - M. LEBLOND - Mme AUNOS - M. MOULY - Mme BITAR - Mme PIONNEAU - Mme LOISELEUR - M. BASCHER - M. MARIANI - Mme MERMET + 3 votes exercés au titre des POUVOIRS : Mme TESIOROWSKI - Mme BERNARD - Mme ERNOUX-GRESSIER) a décidé,**

- d'approuver le compte de gestion de la Régie des Transports, établi par Monsieur le Trésorier Municipal pour l'exercice 2009.

#### **AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DU BUDGET VILLE**

Monsieur le Maire constatant l'absence de vote du compte administratif a précisé que ce projet de délibération ne pouvait être présenté et qu'il devait donc être retiré de l'Ordre du Jour.

#### **AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire constatant l'absence de vote du compte administratif a précisé que ce projet de délibération ne pouvait être présenté et qu'il devait donc être retiré de l'Ordre du Jour.

#### **BUDGET PRIMITIF 2010 - VILLE**

Monsieur le Maire, constatant les demandes d'élus sur le projet de budget primitif présenté, a proposé de réunir très rapidement la Commission des Finances, pour qu'il soit étudié leurs propositions. Il a été décidé de retirer cette affaire à l'Ordre du Jour.

#### **BUDGET PRIMITIF 2010 - EAU ET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire, constatant les demandes d'élus sur le projet de budget primitif présenté, a proposé de réunir très rapidement la Commission des Finances, pour qu'il soit étudié leurs propositions. Il a été décidé de retirer cette affaire à l'Ordre du Jour.

#### **CLOTURE DU BUDGET DE LA REGIE DES TRANSPORTS 2009**

Monsieur le Maire expose :

Sur les conseils du représentant de la Chambre Régionale des Comptes de Picardie,

Considérant que le budget annexe des transports ne retrace que le coût de fonctionnement du car de la Ville de Senlis dont l'activité est dédiée aux transports scolaires,

Considérant que cette activité pourra être entièrement retracée dans le budget de la Ville de Senlis à la fonction 252 (transports scolaires). Il n'y a donc plus lieu de conserver un budget annexe des transports.

**L'exposé entendu,**

**Le Conseil Municipal à main levée et à la majorité (17 « pour » ; 04 « contre » ; 11 abstentions ; décompte : 17 « pour » : M. CANTER - M. DOUCEDE - M. CASTEL - Mme BEAUVAIS - M. ZANZOURI - Mme HULI - M. BROUST - Mme MIFSUD - Mme BAILLOT - M. BABILOTTE-BASKE - M. BRUANT - M. PREAU - Mme PIONNEAU + 4 votes exercés au titre des POUVOIRS : M. VENDANGER - M. COMPIÈGNE - Mme BERNARD - Mme DERWA ; ; 04 « contre » : Mme RENAUD-HOLIN - Mme CHARDOT - Mme MATHIAULT - M. PEYRE ; 11 abstentions : M. DROUIN - M. LEBLOND - Mme AUNOS - M. MOULY - Mme BITAR - Mme LOISELEUR - M. BASCHER - M. MARIANI - Mme MERMET + 2 votes exercés au titre des POUVOIRS : Mme TESIOROWSKI - Mme ERNOUX-GRESSIER) a décidé,**

- de clôturer le budget annexe de la Régie des Transports au 31 Décembre 2009.

### **EMPRUNT 2010**

Monsieur le Maire rappelant le report du vote du budget primitif de la Ville a précisé que ce projet de délibération ne pouvait être soumis au vote et qu'il devait donc être retiré de l'Ordre du Jour.

### **SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET A LA RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES -ANNEE 2010**

Monsieur le Maire rappelant le report du vote du budget primitif de la Ville a précisé que ce projet de délibération ne pouvait être soumis au vote et qu'il devait donc être retiré de l'Ordre du Jour.

### **SUBVENTION AUX CAMPS, COLONIES, CENTRE AERE -ANNEE 2010**

Monsieur le Maire rappelant le report du vote du budget primitif de la Ville a précisé que ce projet de délibération ne pouvait être soumis au vote et qu'il devait donc être retiré de l'Ordre du Jour.

### **SUBVENTION AUX ŒUVRES SOCIALES SCOLAIRES -ANNEE 2010**

Monsieur le Maire rappelant le report du vote du budget primitif de la Ville a précisé que ce projet de délibération ne pouvait être soumis au vote et qu'il devait donc être retiré de l'Ordre du Jour.

### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS -ANNEE 2010**

Monsieur le Maire rappelant le report du vote du budget primitif de la Ville a précisé que ce projet de délibération ne pouvait être soumis au vote et qu'il devait donc être retiré de l'Ordre du Jour.

### **TAXES EAU ET ASSAINISSEMENT - MONTANTS 2010**

Monsieur le Maire expose :

Je vous rappelle que le contrat d'affermage passé avec la Société des Eaux et de l'Assainissement de l'Oise (SEAO) prévoit l'institution d'une redevance d'assainissement et d'une surtaxe sur le prix de l'eau destinées à financer en partie les équipements de la Commune en ce domaine. Il convient de préciser ces tarifs pour l'année 2010.

**L'exposé entendu,**

**Le Conseil Municipal à main levée et à la majorité (14 « pour » ; 06 « contre » ; 12 abstentions ; décompte : 14 « pour » : M. CANTER - M. DOUCEDE - M. CASTEL - Mme BEAUVAIS - M. ZANZOURI - Mme HULI - M. BROUST - Mme MIFSUD - Mme BAILLOT - M. BABILOTTE-BASKE - M. BRUANT + 3 votes exercés au titre des POUVOIRS : M. VENDANGER - M. COMPIÈGNE - Mme DERWA ; 06 « contre » : Mme RENAUD-HOLIN - Mme CHARDOT - Mme MATHIAULT - M. PEYRE - M. PREAU + 1 vote exercé au titre des POUVOIRS : Mme BERNARD ; 12 abstentions : M. DROUIN - M. LEBLOND - Mme AUNOS - M. MOULY - Mme BITAR - Mme PIONNEAU - Mme LOISELEUR - M. BASCHER - M. MARIANI - Mme MERMET + 2 votes exercés au titre des POUVOIRS : Mme TESIOROWSKI - Mme ERNOUX-GRESSIER) a décidé,**

- de maintenir pour 2010 les tarifs de 2009 conformément au tableau ci-dessous :

TRANCHE (en m <sup>3</sup> )	SURTAXE EAU		REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT	
	Ancien tarif en euro	Nouveau tarif en euro	Ancien tarif en euro	Nouveau tarif en euro
1 à 2.000	0,2961	0,2961	1,1133	1,1133
2.001 à 6.000	0,2846	0,2846	1,1133	1,1133
6.001 à 10.000	0,2736	0,2736	1,0745	1,0745
10.001 à 12.000	0,2692	0,2692	1,0745	1,0745
12.001 à 24.000	0,2692	0,2692	1,0745	1,0745
+ de 24.000	0,2667	0,2667	1,0626	1,0626

### FOND INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE - DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) de Senlis, il est possible d'obtenir une subvention de l'Etat au titre du Fond Interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) 2010.

#### L'exposé entendu,

Le Conseil Municipal à main levée et à la majorité (14 « pour » ; 09 « contre » ; 09 abstentions ; décompte : 14 « pour » : M. CANTER - M. DOUCEDE - M. CASTEL - Mme BEAUVAIS - M. ZANZOURI - Mme HULI - M. BROUST - Mme MIFSUD - Mme BAILLOT - M. BABILOTTE-BASKE - M. BRUANT + 3 votes exercés au titre des POUVOIRS : M. VENDANGER - M. COMPIÈGNE - Mme DERWA ; 09 « contre » : Mme RENAUD-HOLIN - Mme CHARDOT - Mme MATHIAULT - M. PEYRE - M. PREAU - M. MOULY - M. MARIANI - Mme MERMET + 1 vote exercé au titre des POUVOIRS : Mme BERNARD ; 09 abstentions : M. DROUIN - M. LEBLOND - Mme AUNOS - Mme BITAR - Mme PIONNEAU - Mme LOISELEUR - M. BASCHER - + 2 votes exercés au titre des POUVOIRS : Mme TESIOROWSKI - Mme ERNOUX-GRESSIER) a décidé,

- de solliciter de l'Etat au titre du Fond Interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) l'octroi d'une subvention la plus élevée que possible au titre du programme de vidéo protection 2010.

### PERSONNEL COMMUNAL – REVALORISATION DES PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE

Monsieur le Maire expose :

Il est alloué aux agents communaux des prestations d'action sociale pour la garde des enfants ou pour les séjours de leurs enfants en colonies de vacances, classes de neige, centre aéré, .... Ces prestations peuvent être revalorisées au 1<sup>er</sup> janvier 2010 conformément à la circulaire ministérielle du 3 février 2010.

PRESTATIONS	2010	2009
<b>SUBVENTIONS POUR SEJOURS D'ENFANTS</b>		
<b>centres de vacances avec hébergement</b>		
Enfant de moins de 13 ans (par jour)	6,82 €	6,77 €
Enfant de 13 à 18 ans (par jour)	10,34 €	10,27 €
Enfants handicapés dans centres de vacances spécialisés (par jour)	19,48 €	19,34 €
<b>centres de loisirs sans hébergement</b>		
Enfant de 3 à 18 ans (par jour)	4,93 €	4,90 €
<b>séjours en maisons ou villages familiaux et gîtes</b>		
Pension complète	7,19 €	7,14 €
Autres formules et Gîtes de France	6,82 €	6,77 €
<b>séjours dans le cadre éducatif : classes de neige, de mer et de nature</b>		

Forfait pour séjour de 21 jours consécutifs au moins	<b>70,78 €</b>	70,29 €
Séjours d'une durée inférieure (par jour)	<b>3,36 €</b>	3,34 €
<b>séjours linguistiques</b>		
Enfant de moins de 13 ans	<b>6,82 €</b>	6,77 €
Enfant de 13 à 18 ans	<b>10,34 €</b>	10,27 €
<b>AIDE A LA FAMILLE</b>		
Aide aux parents en maison de repos	<b>21,27 €</b>	21,12 €
Garde d'enfant (par jour)	<b>2,84 €</b>	2,82 €
<b>ALLOCATION POUR ENFANT HANDICAPE</b>		
Enfant âgé de 20 à 27 ans par mois	<b>116,76 €</b>	116,76 €
Enfant âgé de moins de 20 ans par mois	<b>148,85 €</b>	147,82 €

**L'exposé entendu,**

**Le Conseil Municipal à main levée et à la majorité (14 « pour » – 04 « contre » – 14 abstentions ; 14 « pour » :** M. CANTER - M. DOUCEDE - M. CASTEL - Mme BEAUVAIS - M. ZANZOURI - Mme HULI - M. BROUST - Mme MIFSUD - Mme BAILLOT - M. BABILOTTE-BASKE - M. BRUANT + 3 votes exercés au titre des POUVOIRS : M. VENDANGER - M. COMPIÈGNE - Mme DERWA ; 04 « contre » : Mme RENAUD-HOLIN - Mme CHARDOT - Mme MATHIAULT - M. PEYRE ; 14 abstentions : M. DROUIN - M. PREAU - M. LEBLOND - Mme AUNOS - M. MOULY - Mme BITAR - Mme PIONNEAU - Mme LOISELEUR - M. BASCHER - M. MARIANI - Mme MERMET + 3 votes exercés au titre des POUVOIRS : Mme TESIOROWSKI - Mme BERNARD - Mme ERNOUX-GRESSIER) **a décidé,**

- de revaloriser les montants des prestations sociales comme indiqué ci-dessus à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2010.**

**PERSONNEL COMMUNAL - AVANCEMENT DE GRADES AU TITRE DE L'ANNEE 2010**

Monsieur le Maire expose :

Afin de permettre l'avancement de grade des agents inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 2010, le Conseil Municipal doit se prononcer au préalable pour transformer les postes des agents concernés.

**L'exposé entendu,**

**Le Conseil Municipal à main levée et à la majorité (14 « pour » – 04 « contre » – 14 abstentions ; 14 « pour » :** M. CANTER - M. DOUCEDE - M. CASTEL - Mme BEAUVAIS - M. ZANZOURI - Mme HULI - M. BROUST - Mme MIFSUD - Mme BAILLOT - M. BABILOTTE-BASKE - M. BRUANT + 3 votes exercés au titre des POUVOIRS : M. VENDANGER - M. COMPIÈGNE - Mme DERWA ; 04 « contre » : Mme RENAUD-HOLIN - Mme CHARDOT - Mme MATHIAULT - M. PEYRE ; 14 abstentions : M. DROUIN - M. PREAU - M. LEBLOND - Mme AUNOS - M. MOULY - Mme BITAR - Mme PIONNEAU - Mme LOISELEUR - M. BASCHER - M. MARIANI - Mme MERMET + 3 votes exercés au titre des POUVOIRS : Mme TESIOROWSKI - Mme BERNARD - Mme ERNOUX-GRESSIER) **a décidé,**

- des transformations de postes suivantes :

suppression		création	
18 adjoints techniques de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	(IB 297 – IB 388)	18 adjoints techniques de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	(IB 298 – IB 413)
1 adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet de 27 h hebdomadaires	(IB 297 – IB 388)	1 adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe à temps non complet de 27 h hebdomadaires	(IB 298 – IB 413)
1 adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet de 19h30 hebdomadaires	(IB 297 – IB 388)	1 adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe à temps non complet de 19h30 hebdomadaires	(IB 298 – IB 413)
1 adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet de 32h hebdomadaires	(IB 297 – IB 388)	1 adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe à temps non complet de 32h hebdomadaires	(IB 298 – IB 413)

3 adjoints techniques principaux de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	(IB 299 – IB 446)	3 adjoints techniques principaux de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	(IB 347 – IB 479)
1 agent de maîtrise à temps complet	(IB 299 – IB 446)	1 agent de maîtrise principal à temps complet	(IB 351 – IB 529)
1 assistant qualifié de conservation de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	(IB 471 – IB 593)	1 assistant qualifié de conservation hors classe à temps complet	(IB 422 – IB 638)
2 adjoints du patrimoine de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	(IB 297 – IB 388)	2 adjoints du patrimoine de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	(IB 298 – IB 413)
2 adjoints administratifs de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	(IB 297 – IB 388)	2 adjoints administratifs de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	(IB 298 – IB 413)
2 adjoints administratifs de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	(IB 298 – IB 413)	2 adjoints administratifs principaux de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	(IB 299 – IB 446)
3 rédacteurs principaux à temps complet	(IB 399 – IB 579)	3 rédacteurs chefs à temps complet	(IB 425 – IB 612)

## **PERSONNEL COMMUNAL - TRANSFORMATION DE POSTE**

Monsieur le Maire expose :

Par délibération en date du 28 septembre 2009, nous avons créé un poste de coordinateur afin de permettre l'évolution du service de la petite enfance. Il s'avère aujourd'hui nécessaire de le qualifier en qualité d'animateur de Relais Assistantes Maternelles (RAM).

Ceci nous permettrait d'obtenir de la Caisse d'Allocations familiales de Creil, l'agrément pour la création du relais pour une durée de 3 ans à compter du 15 juin 2010 et son subventionnement.

### **L'exposé entendu,**

**Le Conseil Municipal à main levée et à la majorité (14 « pour » – 02 « contre » – 16 abstentions ; 14 « pour » :** M. CANTER - M. DOUCEDE - M. CASTEL - Mme BEAUVAIS - M. ZANZOURI - Mme HULI - M. BROUST - Mme MIFSUD - Mme BAILLOT - M. BABILOTTE-BASKE - M. BRUANT + 3 votes exercés au titre des POUVOIRS : M. VENDANGER - M. COMPIÈGNE - Mme DERWA ; 02 « contre » : Mme MATHIAULT - M. PEYRE ; 16 abstentions : Mme RENAUD-HOLIN - Mme CHARDOT - M. DROUIN - M. PREAU - M. LEBLOND - Mme AUNOS - M. MOULY - Mme BITAR - Mme PIONNEAU - Mme LOISELEUR - M. BASCHER - M. MARIANI - Mme MERMET + 3 votes exercés au titre des POUVOIRS : Mme TESIOROWSKI - Mme BERNARD - Mme ERNOUX-GRESSIER) **a décidé,**

- de la transformation du poste de coordonnateur en un poste d'animateur de Relais d'Assistantes Maternelles sur le cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs de catégorie B (IB mini 308 – maxi 534),
- de solliciter auprès de la Caisse d'Allocations familiales de Creil, l'agrément pour la création du relais pour une durée de 3 ans à compter du 15 juin 2010,
- de solliciter auprès de la Caisse d'Allocations familiales de Creil, les subventions aussi élevées que possible.

## **REDEVANCE FRANCE TELECOM – ANNEE 2009**

Monsieur le Maire expose :

La loi du 26 juillet 1996 et le décret du 30 mai 1997 ont instauré l'obligation à France Télécom de verser une redevance pour l'occupation du domaine public routier. Ces dispositions ont été complétées par le décret du 29 décembre 2005. Les valeurs concernant le réseau implanté sur Senlis sont les suivantes pour l'année 2009 :

Type	Quantité	Prix unitaire	Total
Artères Aériennes en Km	27,282	47,34 €	1 291,53 €
Artères Souterraines en Km	174,492	35,51 €	6 205,80 €
Emprise au sol en m <sup>2</sup>	23,5	23,37 €	556,25 €

Montant total de la redevance
-------------------------------

8 053,58 €
------------

**L'exposé entendu,**

**Le Conseil Municipal à main levée et à la majorité (23 « pour » – 04 « contre » – 05 abstentions ; 23 « pour » :** M. CANTER - M. DOUCEDE - M. CASTEL - Mme BEAUVAIS - M. ZANZOURI - Mme HULI - M. BROUST - Mme MIFSUD - Mme BAILLOT - M. BABILOTTE-BASKE - M. BRUANT - M. DROUIN - M. PREAU - M. LEBLOND - Mme AUNOS - M. MOULY - M. MARIANI - Mme MERMET + 5 votes exercés au titre des POUVOIRS : M. VENDANGER – Mme TESIOROWSKI - M. COMPIÈGNE - Mme DERWA – Mme BERNARD ; 04 « contre » : Mme RENAUD-HOLIN - Mme CHARDOT - Mme MATHIAULT - M. PEYRE ; 05 abstentions : Mme BITAR - Mme PIONNEAU - Mme LOISELEUR - M. BASCHER + 1 vote exercé au titre des POUVOIRS : Mme ERNOUX-GRESSIER) **a décidé,**

- d'approuver le versement de cette redevance par France Télécom au profit de la Ville de Senlis.

**APPEL D'OFFRES – NETTOYAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX - ANNEE 2010**

Monsieur le Maire expose :

Il convient de procéder au lancement d'une nouvelle consultation pour le nettoyage des bâtiments communaux. Cette consultation a pour objet le nettoyage des bâtiments suivants :

- Groupe scolaire de Brichebay, avenue des Chevreuils et les communs de l'immeuble d'habitations s'y rattachant ;
- Centre de rencontres de Brichebay, rue de Brichebay ;
- Groupe scolaire de Beauval, avenue Saint Christophe, ainsi que le gymnase et les salles "pédagogomania" dans le bâtiment préfabriqué ;
- Groupe scolaire du Val d'Aunette, avenue de Creil, ainsi que le gymnase ;
- Ateliers municipaux rue Amyot d'Inville, bureaux et sanitaires ;
- Immeuble d'habitations n° 20 à 26 avenue de Beauval, escaliers et caves ;
- Logement du groupe scolaire du Centre, rue de la Poulallerie et place aux Gâteaux ;
- Maternelle avenue d'Orion, hall d'entrée, salle de jeux et sanitaires ;
- Dépôt Saint Martin, service voirie, rue de Paris ;
- Locaux de la bibliothèque municipale, rue Bellon ;
- Gymnase des lycées, avenue de Reims ;
- Maternelle du Centre, place aux Gâteaux ;
- Maternelle de l'Argillère, rue de l'Argillère ;
- Centre d'Information et d'Orientation (C.I.O.), rue Saint-Péravi ;
- Cathédrale Notre Dame, sols et autel.

Les nettoyages des vitres de certains bâtiments communaux sont également prévus dans les prestations à réaliser.

Ce marché sera traité en lot unique et sera dévolu après appel d'offres ouvert selon les dispositions des articles 57 à 59 du code des marchés publics. Il sera conclu pour un an et pourra faire l'objet de reconductions annuelles pour une période globale ne pouvant excéder quatre ans.

Les crédits seront prévus à la section de fonctionnement du budget primitif 2010.

**L'exposé entendu,**

**Le Conseil Municipal à main levée et à la majorité (14 « pour » ; 06 « contre » ; 12 abstentions ; décompte : 14 « pour » :** M. CANTER - M. DOUCEDE - M. CASTEL - Mme BEAUVAIS - M. ZANZOURI - Mme HULI - M. BROUST - Mme MIFSUD - Mme BAILLOT - M. BABILOTTE-BASKE - M. BRUANT + 3 votes exercés au titre des POUVOIRS : M. VENDANGER - M. COMPIÈGNE - Mme DERWA ; 06 « contre » : Mme RENAUD-HOLIN - Mme CHARDOT - Mme MATHIAULT - M. PEYRE – M. PREAU + 1 vote exercé au titre des POUVOIRS : Mme BERNARD ; 12 abstentions : M. DROUIN - M. LEBLOND - Mme AUNOS - M. MOULY - Mme BITAR - Mme PIONNEAU - Mme LOISELEUR - M. BASCHER - M. MARIANI - Mme MERMET + 2 votes exercés au titre des POUVOIRS : Mme TESIOROWSKI - Mme ERNOUX-GRESSIER) **a décidé,**

- d'autoriser le Maire à lancer l'appel d'offres correspondant et à signer le marché à intervenir avec la société retenue par la commission d'appel d'offres.

**SERVICE URBAIN DE TRANSPORT PUBLIC DE VOYAGEURS ET TRANSPORTS PERISCOLAIRES - AVENANT AU MARCHE PASSE AVEC LA SOCIETE KEOLIS OISE**

Monsieur le Maire expose :

Il convient de procéder à la passation d'un avenant n° 2 au marché n° 06/40 passé avec la société Keolis Oise pour le service urbain de transports publics de voyageurs.

Cet avenant a pour objet la prise en compte, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2009, d'une nouvelle formule de révision des prix du marché, du fait de la disparition d'une partie des indices de révision initialement prévus au marché.

**L'exposé entendu,**

**Le Conseil Municipal à main levée et à la majorité (21 « pour » ; 06 « contre » ; 05 abstentions ; décompte : 21 « pour » : M. CANTER - M. DOUCEDE - M. CASTEL - Mme BEAUVAIS - M. ZANZOURI - Mme HULI - M. BROUST - Mme MIFSUD - M. DROUIN - Mme BAILLOT - M. BABILOTTE-BASKE - M. BRUANT - M. LEBLOND - Mme AUNOS - M. MOULY - Mme BITAR - Mme PIONNEAU + 4 votes exercés au titre des POUVOIRS : M. VENDANGER - Mme TESIOROWSKI - M. COMPIÈGNE - Mme DERWA ; 06 « contre » : Mme RENAUD-HOLIN - Mme CHARDOT - Mme MATHIAULT - M. PEYRE – M. PREAU + 1 vote exercé au titre des POUVOIRS : Mme BERNARD ; 05 abstentions : Mme LOISELEUR - M. BASCHER - M. MARIANI - Mme MERMET + 1 vote exercé au titre des POUVOIRS : Mme ERNOUX-GRESSIER) a décidé,**

- d'approuver la passation de cet avenant et d'autoriser le Maire à signer ce document.

**MISE EN SECURITE PROVISoire DE L'ANCIENNE EGLISE SAINT PIERRE - AVENANT AU MARCHÉ PASSE AVEC LA SOCIETE LEON NOËL**

Monsieur le Maire expose :

Il convient de procéder à la passation d'un avenant n° 2 au marché n° 08/15 passé avec la société Léon Noël pour la mise en sécurité provisoire de l'ancienne Eglise Saint-Pierre.

Le présent avenant n° 2 a pour objet la prise en compte de travaux rendus nécessaires par la découverte, lors des premiers travaux de mise en sécurité, de nouveaux désordres impliquant des interventions urgentes et importantes, notamment une reprise de la zone de jonction entre la voute de la nef et le transept, le débouchement de l'accès au clocher Nord ainsi qu'une intervention d'urgence de nuit.

Le montant de cet avenant s'élève à 12.987,20 euros H.T., portant le montant du marché, rectifié par l'avenant n° 1 à 41.769,69 euros H.T., à la somme de 54.756,89 euros H.T. (65.489,24 euros T.T.C.).

La commission d'appel d'offres a donné un avis favorable à la passation de cet avenant.

**L'exposé entendu,**

**Le Conseil Municipal à main levée et à la majorité (25 « pour » ; 06 « contre » ; 01 abstention ; décompte : 25 « pour » : M. CANTER - M. CASTEL - Mme BEAUVAIS - M. ZANZOURI - Mme HULI - M. BROUST - Mme MIFSUD - M. DROUIN - Mme BAILLOT - M. BABILOTTE-BASKE - M. BRUANT - M. LEBLOND - Mme AUNOS - M. MOULY - Mme BITAR - Mme PIONNEAU - Mme LOISELEUR - M. BASCHER - M. MARIANI - Mme MERMET + 5 votes exercés au titre des POUVOIRS : M. VENDANGER - Mme TESIOROWSKI - M. COMPIÈGNE - Mme ERNOUX-GRESSIER - Mme DERWA ; 06 « contre » : Mme RENAUD-HOLIN - Mme CHARDOT - Mme MATHIAULT - M. PEYRE – M. PREAU + 1 vote exercé au titre des POUVOIRS : Mme BERNARD ; 01 abstention : M. DOUCEDE) a décidé,**

- d'approuver la passation de cet avenant et d'autoriser le Maire à signer ce document.

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE (SMTCO) DANS LE CADRE DU SYSTEME INTEGRE DE SERVICES A LA MOBILITE DANS L'OISE (SISMO)**

Monsieur le Maire expose :

Le projet SISMO, concernant tous les adhérents du SMTCO, est un système d'informations voyageurs sous toutes ses formes (centrale téléphonique, site internet avec calcul d'itinéraire combinant tous les modes de déplacement existant dans l'Oise, horaires en temps réel). Il est également un système de gestion des transports à la demande, un système billettique pour les réseaux payants et un système de mesure de fréquentation des réseaux gratuits. Enfin, c'est également une mission d'observation de la mobilité portant à la fois sur l'analyse des déplacements et l'adaptation des réseaux aux besoins réels des usagers.

La mise en œuvre du SISMO s'annonçant prochainement, la signature d'une convention avec le SMTCO est nécessaire afin de définir les modalités d'application des engagements mutuels prévus à l'article 9 des statuts du SMTCO. Cette convention, pour le SMTCO, revient à offrir à l'Autorité Organisatrice de Transport (la commune de Senlis) les équipements matériels et logiciels prévus au contrat de partenariat (informations en temps réel, géo-localisation, comptages, réservation des transports à la demande, aide à l'exploitation des réseaux, statistiques...). En contrepartie, la commune de Senlis fournira les données initiales et les mises à jour des données relatives à son réseau de transport et s'engage à mettre à disposition ses éventuels véhicules pour la pose de matériels embarqués dont elle assurera la maintenance de premier niveau et la couverture des risques.

La convention est prévue pour une durée qui court à compter de sa signature jusqu'à l'expiration du contrat de partenariat prévu pour 12 ans.

#### **L'exposé entendu,**

**Le Conseil Municipal à main levée et à la majorité (16 « pour » ; 15 « contre » ; 01 abstention ; décompte : 16 « pour » :** M. CANTER – M. DOUCEDE - M. CASTEL - Mme BEAUVAIS - M. ZANZOURI - Mme HULI - M. BROUST - Mme MIFSUD - Mme BAILLOT - M. BABILOTTE-BASKE - M. BRUANT - M. MARIANI - Mme MERMET + 03 votes exercés au titre des POUVOIRS : M. VENDANGER - M. COMPIÈGNE - Mme DERWA ; 15 « contre » : Mme RENAUD-HOLIN - Mme CHARDOT - Mme MATHIAULT - M. DROUIN - M. PEYRE – M. PREAU - M. LEBLOND - Mme AUNOS - Mme BITAR - Mme PIONNEAU - Mme LOISELEUR - M. BASCHER + 03 votes exercés au titre des POUVOIRS : Mme TESIOROWSKI – Mme BERNARD - Mme ERNOUX-GRESSIER - ; 01 abstention : M. MOULY) **a décidé,**

- d'autoriser le Maire à signer la convention avec le SMTCO portant sur la mise en œuvre du SISMO et tous autres documents nécessaires au bon déroulement de cette démarche.

### **DENOMINATION D'UN GROUPE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire expose :

A la demande des personnels enseignants, en concertation avec les Conseils d'Ecoles et après accord de l'Inspection Académique, je vous propose de dénommer le groupe scolaire situé au Val d'Aunette : « Anne de Kiev ».

#### **L'exposé entendu,**

**Le Conseil Municipal à main levée et à la majorité (26 « pour » ; 02 « contre » ; 04 abstentions ; décompte : 26 « pour » :** M. CANTER – M. DOUCEDE - M. CASTEL - Mme BEAUVAIS - M. ZANZOURI - Mme HULI - M. BROUST - Mme MIFSUD - M. DROUIN - Mme BAILLOT - M. PREAU - M. BABILOTTE-BASKE - M. BRUANT - M. LEBLOND - Mme AUNOS - M. MOULY - Mme BITAR – Mme PIONNEAU - Mme LOISELEUR - M. BASCHER + 6 votes exercés au titre des POUVOIRS : M. VENDANGER - Mme TESIOROWSKI - M. COMPIÈGNE - Mme BERNARD - Mme ERNOUX-GRESSIER - Mme DERWA ; 02 « contre » : Mme MATHIAULT - M. PEYRE ; 04 abstentions : Mme RENAUD-HOLIN - Mme CHARDOT - M. MARIANI - Mme MERMET) **a décidé,**

- de dénommer ce groupe scolaire « Anne de Kiev ».

- 000 -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 12 h 30.